

Le 4 juin 2020

SÉANCES DU CONSEIL À HUIS CLOS – PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

Considérant l'impossibilité de tenir une telle période de questions depuis que les séances du conseil sont tenues à huis clos en raison de la pandémie, la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois mettra en place une période de questions écrites. Jusqu'à nouvel ordre, la période de questions orales sera remplacée par une période de questions écrites. Voici la marche à suivre et les consignes à respecter pour poser une question :

1. Votre nom et prénom doivent être clairement indiqués;
2. Une question et une sous-question sont autorisées par personne;
3. Seules les questions de nature publique sont permises;
4. Votre question doit être transmise de l'une des manières suivantes :
 - a. Par courriel à l'adresse suivante : stetienne@videotron.ca
 - b. Par courrier à l'adresse suivante :
Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois
489, chemin St-Louis
Saint-Étienne-de-Beauharnois (Québec) J0S 1S0
 - c. Par courrier, directement déposé dans la boîte aux lettres noir située près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville.

Pour que votre question soit prise en considération, elle doit être transmise au plus tard à 15 h, le lundi précédent la séance et contenir toutes les informations demandées. Pour des raisons de logistique, les questions reçues après l'heure limite ne seront pas prises en considération. Ainsi pour la séance du mois de mai, les questions doivent être soumises au plus tard le 8 juin à 15 h. Selon les recommandations ministérielles, cette mesure pourrait être modifiée.



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte aux heures habituelles soit de 13 h à 18 h. Vous pouvez également aller sur le site de biblio Montérégie <https://www.reseaubibliomonteregie.qc.ca/fr> pour choisir vos livres et par la suite rejoindre Mme Martine Lalande, responsable de la bibliothèque par courriel biblio.stetienne@videotron.ca ou par téléphone 450-429-6384. Vous pouvez aussi venir directement à la bibliothèque et suivre les procédures établies.

DÉPANNAGE ALIMENTAIRE OU VESTIMENTAIRE

Nous vous informons qu'en tout temps vous pouvez contacter le Coin du Partage Beauharnois qui vient en aide aux personnes dans le besoin pour un service de dépannage alimentaire, service d'aide vestimentaire pour toute la famille, articles de maison et plus au numéro de téléphone suivant : 450-225-1818 (aide alimentaire ou 514-226-1818 (friperie).

DÉPART DE L'URBANISME

Nous souhaitons à M. Martin Paquette, inspecteur en bâtiments de la municipalité, nos plus sincères félicitations, suite à sa nomination à la municipalité de Sainte-Martine, au poste de responsable de l'urbanisme. M. Paquette a été un atout pour ses connaissances à la municipalité durant ces cinq années dans notre municipalité. Bonne chance à M. Paquette dans ses nouvelles fonctions.

SITE INTERNET ET FACEBOOK



Les règlements des dernières années, les procès-verbaux, les communiqués et autres avis peuvent tous être consultés sur notre site www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca. Nous vous conseillons également d'aller vous abonner à la page Facebook de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

JEUX D'EAU



Le gouvernement a autorisé l'ouverture des jeux d'eau, alors la municipalité de St-Etienne vous annonce que les jeux d'eau sont officiellement ouverts. Il est important de bien respecter la distanciation de 2 mètres.

CAMP DE JOUR

Après avoir contacté les parents qui avaient donné le nom de leur enfant pour le camp de jour, nous vous mentionnons qu'il n'y aura pas de camp de jour dans la municipalité pour cette année, compte tenu de plusieurs facteurs que nous vous avons mentionnés, toutefois si certains jeunes veulent donner leur nom à la municipalité pour du gardiennage, il nous fera plaisir de faire une banque de données et nous pourrions fournir aux parents les noms de ces jeunes.

JEUX D'ÉCOLE

Nous avons été informé par la direction de l'école St-Etienne que le parc école demeure fermé puisque la direction d'école n'a reçu aucune consigne de la Direction de la santé publique permettant son ouverture. Aussi puisque le parc école est situé sur le terrain de l'école, seuls les élèves et les membres du personnel ont accès à la cour sur les heures d'ouverture, soit de 6h30 à 18h00.

La municipalité tient toutefois à informer la population qu'à partir de 18h00 tous les soirs et la fin de semaine, vous pourrez utiliser les jeux dans le parc. Cependant vous devrez respecter les consignes de distanciation de deux mètres avec les autres personnes ainsi que se désinfecter les mains avec une solution à base d'alcool puisqu'il n'y a pas d'accès à de l'eau ni à du savon. Merci de votre collaboration.

TERRAINS SPORTIFS

Quelques informations concernant le Dek Hockey ainsi que le terrain de baseball suite au point de presse de M. Legault aujourd'hui.

L'ouverture des terrains de baseball ou Dek Hockey est permise pour l'entraînement seulement et les personnes doivent s'en tenir aux consignes soit 2 mètres de distance. L'ouverture officielle des terrains permettant de jouer des parties devraient être à la fin juin. Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces consignes.

Dès que nous aurons d'autres consignes de la santé publique, nous vous aviserons le plus tôt possible.

PERMIS DE FEU



Le Service Sécurité Incendie nous informe que les citoyens soient autorisés à faire des feux à ciel ouvert. Ces feux devront être faits sous surveillance en tout temps et vous devez absolument demander un permis de brûlage quelques jours d'avance en appelant M. Mario Bourcier au 450-225-1000 poste 223 ou 450-370-2159 cellulaire. Vous devrez appeler durant la semaine de 9h à 16h30 et le plus tard, le vendredi avant 12h pour obtenir un permis. Les appels après 12h le vendredi seront reportés à la semaine suivante. Merci de votre collaboration

RÉFECTION DU PAVAGE DU RANG DU VINGT

Les travaux d'entretien dans le Rang du Vingt débuteront environ le 10 juin prochain. Tout d'abord un ponceau sera remplacé et dans la semaine suivante les travaux d'asphaltage pourraient débuter. Le rang sera partiellement fermé à la circulation durant ces travaux.

LINGETTES



Un rappel concernant les lingettes. S'il vous plaît ne pas jeter les lingettes dans les toilettes puisque cela peut bloquer les canalisations et endommager les pompes. Nous vous informons qu'aucune lingette (même biodégradable) ne devrait être jetée dans les toilettes. Nous vous demandons une attention spéciale dans le secteur Cazalais et Daoust.

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire-trésorière